

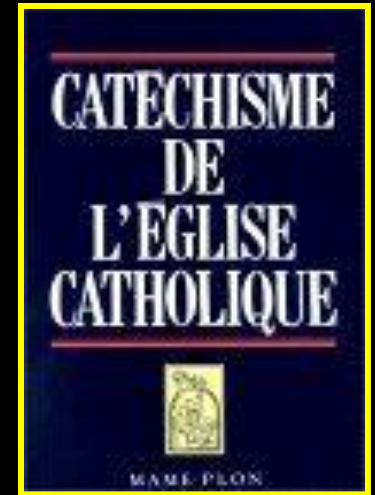
# Les péchés contre la foi



Michael S. Sherwin, o.p.  
printemps 2021  
lundi 10h - 12h  
mardi 11h - 12h

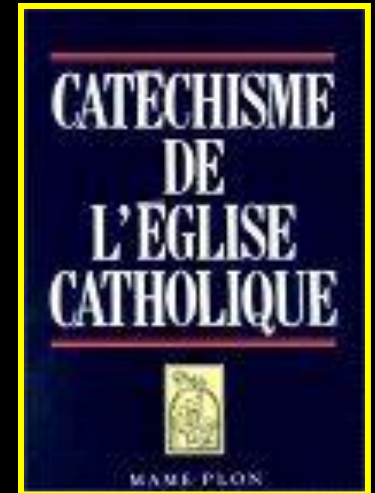
# Les péchés contre la foi (CEC 2087-2089)

- Notre vie morale trouve sa source dans la foi en Dieu qui nous révèle son amour.
  - S. Paul parle de l' « obéissance de la foi » (Rm 1,5 ; 16,2) comme de la première obligation.
  - Il fait voir dans la « méconnaissance de Dieu » le principe et l'explication de toutes les déviations morales (cf. Rm 1, 18-32).
  - Notre devoir à l'égard de Dieu est de croire en Lui et de Lui rendre témoignage.
- Le premier commandement nous demande de nourrir et de garder avec prudence et vigilance notre foi et de rejeter tout ce qui s'oppose à elle.



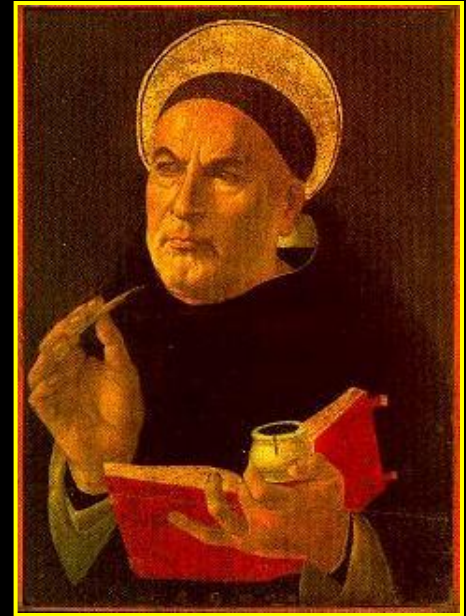
# Les péchés contre la foi (CEC 2087-2089)

- Il y a de diverses manières de pécher contre la foi :
  - Le *doute volontaire* portant sur la foi néglige ou refuse de tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et que l'Église propose à croire.
  - Le *doute involontaire* désigne l'hésitation à croire, la difficulté de surmonter les objections liées à la foi ou encore l'anxiété suscitée par l'obscurité de celle-ci. S'il est délibérément cultivé, le doute peut conduire à l'aveuglement de l'esprit.
  - L'*incrédulité* est la négligence de la vérité révélée ou le refus volontaire d'y donner son assentiment.



# Les péchés contre la foi ST II-II 10-15

- L'infidélité peut se prendre de deux manières.
  - Ne pas croire : dans le sens d'une pure négation, au point qu'on sera dit infidèle du seul fait qu'on n'a pas la foi.
  - Refuser à croire : on peut entendre l'infidélité au sens d'une opposition à la foi, lorsque quelqu'un refuse de prêter l'oreille à cette foi, ou même la méprise,
    - selon la parole d'Isaïe (53, 1) : " Qui a cru à ce que nous annonçons? "C'est en cela que s'accomplit proprement la notion d'infidélité. Et en ce sens l'infidélité est un péché.



ST II-II 10.1

# Les péchés contre la foi ST II-II 10-15

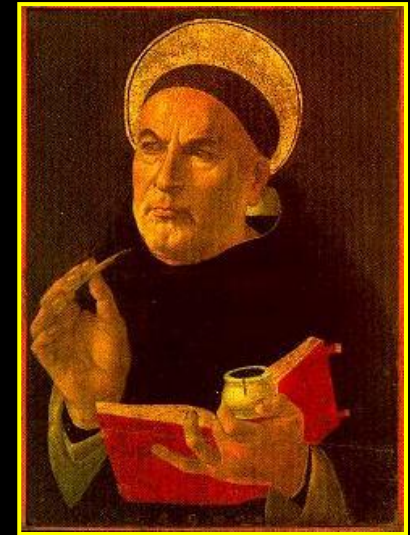
- L'infidélité est-il le péché le plus grave ?

- Tout péché consiste formellement dans l'éloignement de Dieu. Aussi un péché est-il d'autant plus grave qu'on est par lui plus séparé d'avec Dieu.

- Or c'est par l'infidélité que l'homme est le plus éloigné de Dieu, parce qu'il n'en a pas la vraie connaissance, et que par la fausse connaissance qu'il en a, il ne s'approche pas, mais s'éloigne plutôt de lui.

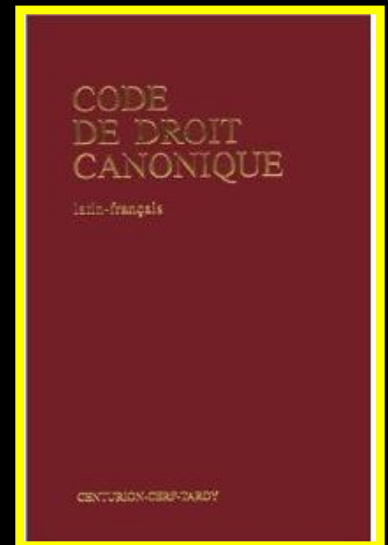
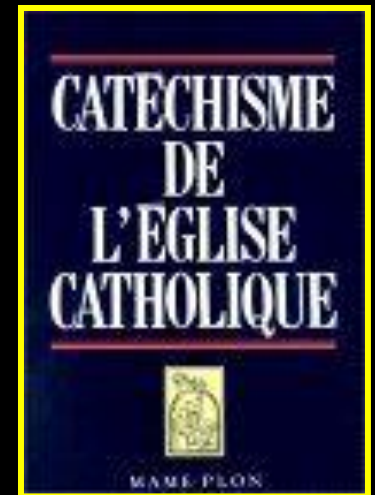
- Il est évident par là que le péché d'infidélité est plus grand que tous ceux qui se commettent dans la perversité morale (*in perversitate morum*).

- Mais il n'est pas plus grand que ceux qui s'opposent aux autres vertus théologiques, nous le dirons plus loin.



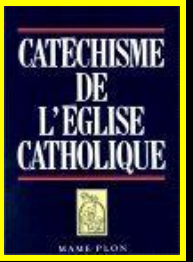
# Les péchés contre la foi (CEC 2087-2089)

- Il y a de diverses manières de pécher contre la foi :
  - L'*hérésie* est la négation obstinée, après la réception du baptême, d'une vérité qui doit être crue de foi divine et catholique, ou le doute obstiné sur cette vérité.
  - L'*apostasie* est le rejet total de la foi chrétienne.
  - Le *schisme* est le refus de la soumission au Souverain Pontife ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis.



*Code de droit canonique 751*

# Les péchés contre la foi (ST II-II 11.2 ad 3)



- L'*hérésie* est la négation obstinée, après la réception du baptême, d'une vérité qui doit être crue de foi divine et catholique, ou le doute obstiné sur cette vérité.

« On ne doit pas compter au nombre des hérétiques ceux qui défendent sans passion opiniâtre une doctrine, même fausse et perverse, surtout lorsque ne l'ayant point orgueilleusement enfantée, mais l'ayant reçue de leurs pères comme un héritage d'erreur, ils cherchent la vérité avec une prudente sollicitude, tout prêts à se corriger, du moment qu'ils l'auront trouvée. »



S. Augustin, *lettre 43*.

voir *Décrétales*, 24,3

# Les péchés contre la foi (ST II-II 39.1 et ad 3)

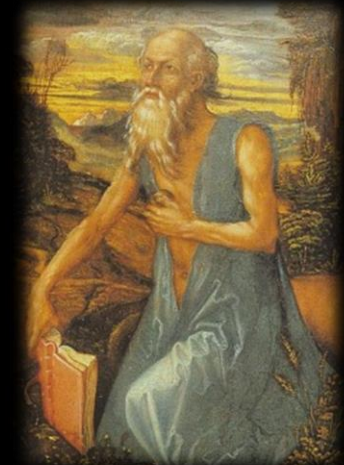
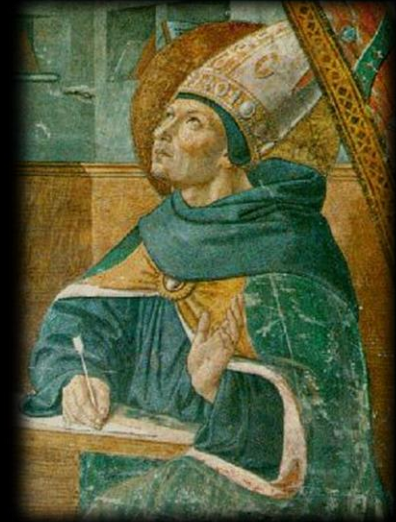
- Le *schisme* est le refus de la soumission au Souverain Pontife ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis.

« Le schismatique a les mêmes croyances et les mêmes rites que les autres; il ne se distingue que par sa complaisance à se séparer de l'assemblée. Tandis que l'hérétique a des opinions qui s'écartent de ce que croit l'Église catholique. »

S. Augustin, *Contre Fauste* 20,3

« Entre le schisme et l'hérésie, j'estime qu'il y a cette différence: l'hérésie professe un dogme pervers, tandis que le schisme sépare de l'Église.

S. Jérôme, *Ad Titum* 3,10 (PL 26, 598 [633])



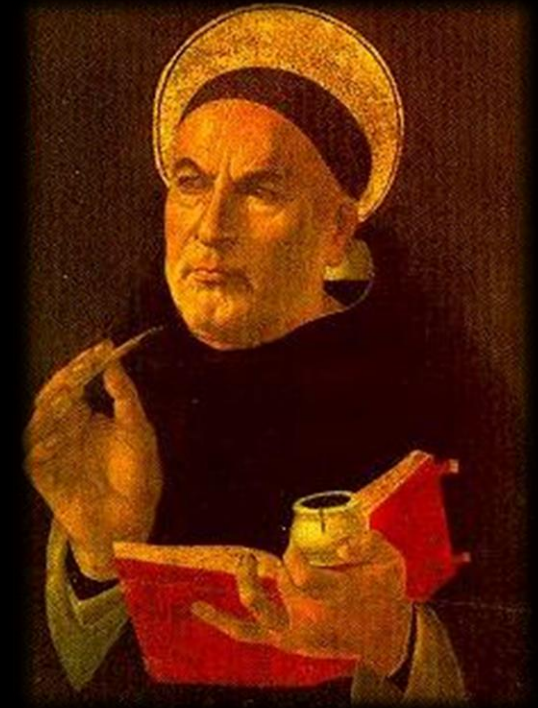


# Les péchés contre la foi (et la charité) (ST II-II 39)

- Pour s. Thomas , schisme est un péché contre la charité :

« Le péché de schisme est proprement un péché spécial du fait qu'on veut se séparer de l'unité que la charité réalise. La charité unit non seulement une personne à une autre par le lien de l'amour spirituel, mais encore rassemble l'Église tout entière dans l'unité de l'Esprit. »

ST II-II 39.1



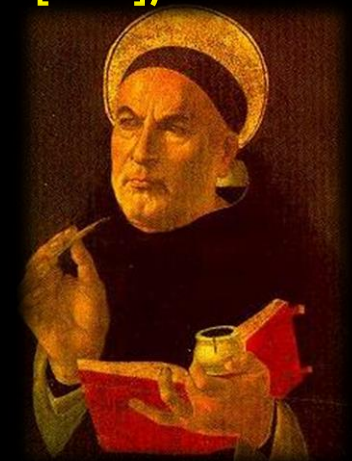
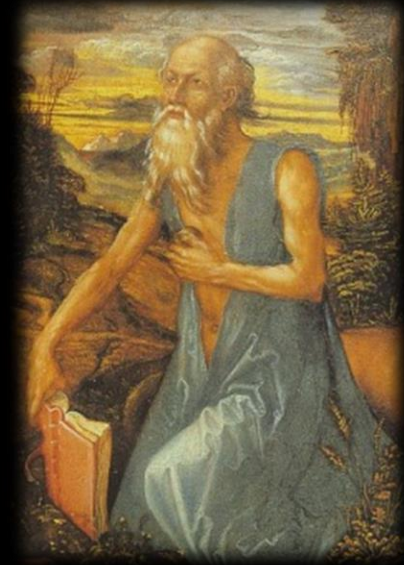
# Les péchés contre la foi (et la charité) (ST II-II 39,1 ad 3)

- En même temps, le schisme est lié à la foi parce qu'il dispose à la perte de la foi

« Le schisme, au début, peut bien, d'une certaine façon, être considéré comme différent de l'hérésie; mais il n'est aucun schisme qui ne se façonne quelque hérésie, pour justifier son éloignement de l'Église. »

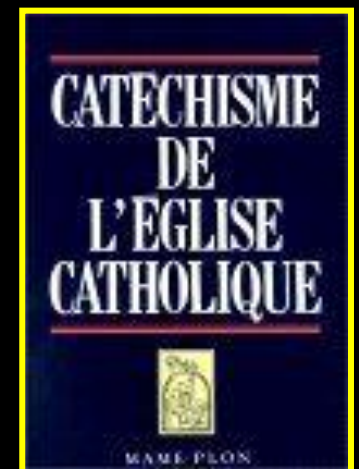
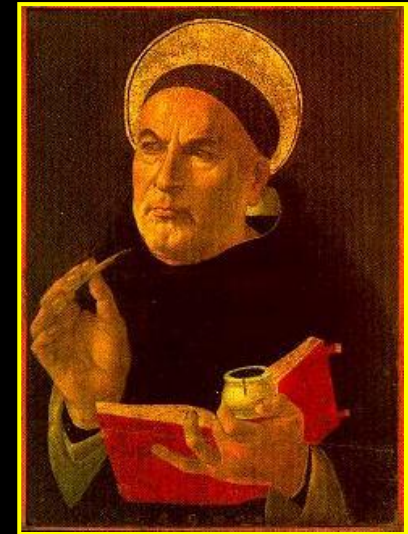
S. Jérôme, *Ad Titum* 3,10 (PL 26, 598 [633])

« De même que la perte de la charité conduit à perdre la foi, ... de même le schisme conduit aussi à l'hérésie. » (*sicut amissio caritatis est via ad amittendum fidem ... ita etiam schisma est via ad haeresim*) ST II-II 39,1 ad 3



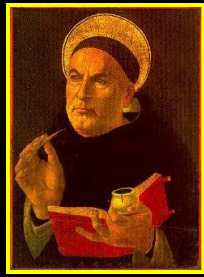
# Le péché contre le Saint-Esprit

- Le blasphème :
  - « Celui qui parle contre Dieu avec l'intention de l'injurier porte atteinte à la bonté divine non seulement selon la vérité de l'intelligence mais aussi selon la perversité d'une volonté qui déteste et qui empêche l'honneur divin autant qu'elle le peut. C'est le blasphème parfait. » ST II-II 13.1 ad 1
- Le blasphème contre l'Esprit : *Tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis. Mt 12, 31*
  - « Il n'y a pas de limites à la miséricorde de Dieu, mais qui refuse délibérément d'accueillir la miséricorde de Dieu par le repentir rejette le pardon de ses péchés et le salut offert par l'Esprit Saint. Un tel endurcissement peut conduire à l'impénitence finale et à la perte éternelle. » CEC 1864



# Le péché contre le Saint-Esprit

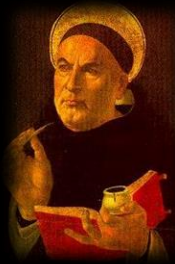
(ST II-II 14)



- Trois interprétations traditionnelles :
  1. C'est littéralement de dire un blasphème **contre le Saint-Esprit** ou **contre Dieu tout cours** (Athanasé, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Chrysostome)
  2. C'est l'impénitence finale (**mourir sans aucun repentir et avec un vrai attachement au péché mortel**) (Augustin)
  3. C'est pécher par malice certaine (*ex certa malitia*) par **élection et amour du péché**. (Pierre Lombard, Richard de s. Victor)
- S. Thomas semble préférer la troisième interprétation, tout en faisant une **synthèse avec la deuxième** (qui « peut être une circonstance de n'importe quel genre de péché » ST II-II 14,1 ad 3) : « Pour le Maître des Sentences, celui-là pèche contre le Saint-Esprit, "qui aime la malice pour elle-même", ce qui est pécher par malice certaine. Il apparaît donc que le péché de malice certaine est identique au péché contre le Saint-Esprit. » ST II-II 14.1 *sed contra*

# Le péché contre le Saint-Esprit

(ST II-II 14)



- Est-il impardonnable ?
  - Si on le prend pour l'impénitence finale, alors il est appelé irrémissible parce le péché mortel dans lequel on persévère jusqu'à la mort ne peut pas être pardonné après la mort.
  - Selon les deux autres acceptions, il est dit irrémissible, non pas en ce sens qu'il ne puisse plus être remis d'aucune façon, mais parce que, de soi, il ne mérite pas d'être remis :
    1. D'abord quant à la peine. En effet, celui qui pêche par malice n'a pas une excuse qui puisse atténuer sa peine. Pareillement aussi, ceux qui blasphémaient la divinité elle-même en attribuant au diable les œuvres de l'Esprit Saint, n'avaient aucune excuse qui pût diminuer leur peine.
    2. Quant à la faute, de même qu'une maladie est dite incurable par sa nature propre, du fait qu'elle abolit ce qui peut aider à la guérison, de même le péché contre l'Esprit Saint est dit irrémissible par sa nature en tant qu'il exclut ce qui produit la rémission des péchés.
- Cependant cela ne ferme pas la voie du pardon et de la guérison devant la toute-puissance et la miséricorde de Dieu, et il arrive grâce à elles que de tels pécheurs sont spirituellement guéris comme par miracle. ST II-II 14,3